



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9067^e séance

Lundi 20 juin 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud
(S/2022/468)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2022/468)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nicholas Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, M^{me} Ghada Mudawi, Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M^{me} Lorna Merekaje, défenseuse des droits humains, activiste des droits civils et militante de la paix sud-soudanaise.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/468, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud.

Je donne la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion d'informer aujourd'hui le Conseil sur la situation au Soudan du Sud. Dans mon dernier exposé (voir S/PV. 8987), j'avais indiqué qu'il restait un peu de temps au Soudan du Sud pour remplir les objectifs essentiels dont dépendait le bon achèvement de sa transition. À huit mois de l'échéance, le temps presse. Cela mis à part, je peux informer le Conseil des progrès suivants.

Après que l'opposition s'est retirée des mécanismes transitoires de sécurité, en raison de conditions de sécurité tendues, à la fin du mois de mars, les parties sont parvenues à sortir d'une impasse critique pour arriver, le 3 avril, à un accord majeur sur une structure de commandement conjoint unique pour les forces unifiées nécessaires. La formation de

l'Assemblée législative provisoire reconstituée, aux niveaux national et de l'État, est maintenant achevée ; la Présidente et les Vice-Présidents ont prêté serment et tous les présidents des commissions spécialisées ont été nommés. La reprise de l'activité et du débat législatifs est un fait notable. Le fait qu'au moins certains des différends politiques donnent lieu à des affrontements au Parlement plutôt qu'à l'extérieur est une évolution bienvenue. La récente prorogation du mandat du Comité national chargé des amendements constitutionnels va maintenant permettre l'examen de la loi sur les élections nationales. Il s'agit d'un prérequis pour le lancement du cadre électoral et des autres cadres législatifs, y compris la reconstitution de la Commission électorale nationale.

Je félicite les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de promouvoir les dispositions du chapitre 5 de l'Accord. Les consultations publiques des comités techniques de la Commission vérité, réconciliation et apaisement qui sont en cours à l'échelle nationale sont la preuve d'un attachement à la justice, à l'application du principe de responsabilité, à la réconciliation et à l'apaisement. Nous espérons que cela contribuera à créer une société plus résiliente et plus forte. La justice transitionnelle est une condition préalable à la paix durable. Après un retard de neuf mois, je me félicite de l'adoption par le Parlement, en mars, d'un budget national pour l'exercice 2021-2022. Toutefois, l'année fiscale se terminant à la fin du mois courant, j'encourage le Gouvernement à présenter dès que possible au Parlement le budget 2022-2023 afin qu'il soit approuvé dans les meilleurs délais.

Dans les mois à venir, il faut une initiative, sur le plan national, des ressources et un engagement visible des dirigeants du Soudan du Sud à assumer leurs responsabilités en vertu de l'accord de paix et à prendre les mesures nécessaires pour que le pays sorte de la période de transition. Comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport (S/2022/468), avec l'accord du 3 avril que je viens de citer, les dirigeants sud-soudanais ont montré qu'ils pouvaient accomplir des progrès réels, avec détermination et toute la diligence voulue. Nous comptons par conséquent qu'avec la même diligence, les parties à l'accord de paix s'accorderont maintenant sur une feuille de route, comme y ont appelé conjointement l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et l'ONU. La feuille de route doit servir à remobiliser les parties à l'Accord revitalisé et être assortie de critères et d'échéances clairs. Il convient en particulier qu'elle

traite de l'achèvement de tâches en suspens comme la certification et le déploiement des formes unifiées nécessaires, l'approbation de la législation essentielle aux processus d'élaboration de la constitution et aux élections nationales, ainsi que les réformes capitales des secteurs de la sécurité, de la justice et de la finance.

Concernant les élections, il importe de noter qu'il faut non seulement des arrangements techniques et de la logistique, mais aussi un environnement politique approprié. Les premiers font référence à la transparence et à l'organisation nécessaires pour que les élections soient considérées manifestement comme le véritable résultat du vote des électeurs, tandis que le second fait référence à la présence d'un espace politique pour un processus politique robuste et compétitif qui soit néanmoins un moment d'édification de la nation. À moins que les parties fassent preuve d'une mobilisation commune collective, il y aura des problèmes pour tenir ces engagements. La feuille de route offre également à la communauté internationale un point d'entrée pour aligner un appui ciblé aux tâches de transition prioritaires. Nous estimons que l'ampleur des tâches à accomplir requiert toute l'attention de la communauté internationale. À cet égard, je salue la récente visite du Comité des cinq de l'Union africaine, qui symbolise l'engagement renouvelé du continent africain en faveur de la transition vers une paix durable au Soudan du Sud.

L'ampleur des conflits infranationaux, qui se propagent à présent du nord au sud et de l'est à l'ouest, est alarmante. Dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Unité, de Ouarrap et de Jonglei, ainsi que dans la Zone administrative d'Abyei, des violences ont été perpétrées contre des civils, alimentant un cycle de vols de bétail, d'enlèvements, de meurtres commis par vengeance et de violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit.

Je me félicite des mesures prises par le Gouvernement pour créer des comités d'enquête de haut niveau. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) apportera un appui logistique à ces enquêtes dans les comtés de Leer et de Magwe, ainsi que dans les États de l'Unité et de l'Équatoria-Oriental. Dans le même temps, la Mission a mené sa propre enquête indépendante sur le conflit dans le comté de Leer, qui a mis au jour d'ignobles violations des droits humains commises par des jeunes armés originaires des comtés de Koch et de Mayendit.

Cette année, les violences intercommunautaires et les actes de violence commis par les milices locales ont fait plus de 80 % des victimes civiles. Ces actes

de violence divisent les communautés et entravent la réconciliation. Les éléments perturbateurs de la paix ont également su instrumentaliser ces conflits pour servir leurs propres intérêts.

Sur une note plus positive, par rapport à l'année précédente, le nombre de victimes civiles continue de diminuer dans l'ensemble. Plus que jamais, il est impératif que la Mission poursuive ses efforts de prévention et d'intervention. La MINUSS continue d'adopter une posture de plus en plus mobile et robuste, même sur un terrain hostile et dans des conditions météorologiques difficiles. Par exemple, la Mission est en train de tester des véhicules amphibies tout-terrain à Jonglei, conformément à l'engagement que j'ai pris de faire évoluer la MINUSS d'une force mobile déployée pendant six mois à une mission opérationnelle pendant toute l'année, mieux à même d'étendre sa présence de protection intégrée pendant la saison des pluies.

Nous craignons toutefois d'être victimes de notre propre succès. Nos bases opérationnelles temporaires constituent des havres de paix à court terme, mais la demande ne cesse d'augmenter à cet égard, pour que ces bases soient déployées en permanence sur les théâtres d'opérations, ce qui met à rude épreuve et immobilise nos ressources. Le dispositif de protection de la MINUSS repose sur notre capacité de nous déployer rapidement là où les besoins sont plus importants. En toute franchise, nous ne pouvons pas être partout, ce qui nous rappelle que la protection des civils incombe au premier chef au Gouvernement lui-même.

La vision stratégique triennale, qui a été adoptée sur demande du Conseil de sécurité, continue d'être le cadre de référence des efforts intégrés de la MINUSS. En plus de ses activités multidimensionnelles liées à la protection des civils, la Mission est active dans d'autres domaines prioritaires. Un élément important en la matière est l'appui qu'elle apporte au renforcement du système judiciaire et à la promotion du principe de responsabilité.

À cet égard, la MINUSS appuie la mise en place de cours martiales générales à Bentiu et à Yei. À Yei, la Cour martiale générale est saisie d'affaires relatives à 21 crimes graves commis par des militaires, dont cinq portant sur des violences sexuelles et fondées sur le genre. C'est la première fois que des crimes de cette nature sont renvoyés devant des cours martiales bénéficiant de l'appui de la MINUSS au Soudan du Sud. Dans le cadre de cet appui, la MINUSS fournit notamment une assistance aux victimes et aux témoins grâce à des services de conseil avant les procès, de traduction et de soutien logistique.

Un autre aspect important de l'appui à l'état de droit au sens large est le renforcement de la police de proximité et la fourniture d'une assistance individuelle en matière de formation et de conseils par la police des Nations Unies à la Police nationale sud-soudanaise. La Mission apporte son concours à des tribunaux spéciaux dans plusieurs États, tels que le tribunal itinérant spécial conjoint des États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental.

Dans quatre zones de conflit, à savoir l'Unité, l'Équatoria-Central, Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor, la MINUSS participe à des efforts de programmation conjointe qui visent à traduire sur le plan opérationnel le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la sécurité afin de remédier aux causes profondes du conflit en mobilisant différents acteurs dans tous ces secteurs.

Je salue le soutien et la vision du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience et des donateurs qui l'appuient. Ce fonds nous permet de mener des opérations conjointes avec des organismes, des fonds et des programmes, et nous commençons à voir des résultats positifs.

Le pays traverse une grave crise humanitaire. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires présentera un exposé complet sur la situation, mais je voudrais insister sur certains points importants et leurs lourdes conséquences.

Les besoins humanitaires ont augmenté et environ 8,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, mais les ressources s'amenuisent. À ce jour, seuls 26 % des 1,7 milliard de dollars requis pour financer le plan de réponse humanitaire ont été déboursés. En ce moment où il y a des priorités concurrentes, j'exhorte la communauté des donateurs à ne pas oublier le Soudan du Sud et à continuer de fournir une assistance essentielle, notamment pour venir en aide à plus de 2 millions de femmes et 4,6 millions d'enfants. Selon les prévisions actuelles, il faut s'attendre à des inondations dans les États de l'Unité et de Jongleï pour la quatrième année consécutive, à des déplacements de population liés aux changements climatiques, à une insécurité alimentaire et à un manque de moyens de subsistance pour les jeunes. Ces problèmes vont exacerber les besoins existants et alimenter les conflits locaux autour des ressources. Les personnes touchées sont le plus souvent des femmes et des enfants vulnérables.

De surcroît, les travailleurs humanitaires sont de plus en plus souvent pris pour cible lorsqu'ils fournissent des services aux personnes dans le besoin. À cet égard, je demande au Gouvernement de garantir la sécurité du personnel humanitaire et de l'ensemble de la population et de traduire les responsables en justice.

Au vu de l'augmentation spectaculaire des besoins humanitaires, je dois exprimer mon inquiétude face à la décision du Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de demander aux acteurs humanitaires de fournir des documents supplémentaires. De telles décisions unilatérales entravent la capacité des partenaires humanitaires de mener des opérations qui profitent en fin de compte au peuple sud-soudanais. La Coordinatrice de l'action humanitaire et moi-même avons exhorté le Gouvernement à revenir sans tarder sur sa décision et à participer de manière constructive au processus de négociation en cours avec le secteur humanitaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que, malgré les retards, je suis convaincu que la seule façon viable d'avancer est d'appliquer l'Accord revitalisé, dans la lettre et dans l'esprit, notamment avec la participation pleine et entière des femmes à tous les mécanismes prévus par l'accord de paix. J'engage vivement l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et ses États membres, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les membres de la communauté internationale à maintenir leur engagement à cet égard. Leur participation et leur partenariat soutenus sont essentiels pour épauler véritablement le Soudan du Sud.

À ce sujet, je voudrais faire part de notre déception à la suite de l'annulation de la visite prévue début juillet du Saint-Père le pape, de l'archevêque de Canterbury et du modérateur de l'Assemblée générale de l'Église d'Écosse. Je saisis également cette occasion pour demander au Conseil de réfléchir à la pertinence d'une éventuelle visite à Djouba.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur soutien indéfectible au peuple sud-soudanais, et j'adresse mes remerciements à tous les membres du personnel civil et en tenue de la MINUSS, qui servent la cause de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mudawi.

M^{me} Mudawi (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je vais présenter un exposé au Conseil sur les réalités humanitaires auxquelles le peuple sud-soudanais est confronté, les défis que nous devons relever et les mesures à prendre pour améliorer la vie des populations et mieux les protéger.

Depuis la séance d'information tenue par le Conseil en décembre (voir S/PV.8931), la plupart des indicateurs humanitaires se sont détériorés. Les violences infranationales se poursuivent. En mars, plus de 40 000 personnes ont été déplacées en raison des violences qui ont éclaté dans la Zone administrative d'Abyei et dans le comté de Twic, dans l'État de Ouarrap, une évolution inquiétante dans cette région oubliée. Les déplacements de population se poursuivent ailleurs du fait des violences infranationales et des conflits liés aux ressources, comme le bétail, dans des régions telles que l'Équatoria et Jongléi.

Lorsque les combats éclatent, les femmes et les filles sont gravement exposées au risque de violence fondée sur le genre, comme nous l'avons vu récemment dans l'État de l'Unité, où nous avons reçu de nombreux signalements de viols de femmes et de filles dans le contexte du conflit qui a fait rage dans les comtés de Leer, de Mayendit et de Koch.

Avec de graves problèmes macroéconomiques en toile de fond, les facteurs de conflit et les chocs climatiques ont créé une situation humanitaire désastreuse. Lorsque la situation est aussi grave qu'au Soudan du Sud, le spectre de la faim aiguë, voire de la famine, se profile à l'horizon.

L'insécurité alimentaire persistera cette année. Quelque 8,3 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure, de mai à juillet. Parmi elles, 2,9 millions de personnes devraient être en situation d'urgence, correspondant à la phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, tandis que 87 000 personnes devraient connaître des niveaux d'insécurité alimentaire catastrophiques, proches de la famine, correspondant à la phase 5 du même Cadre.

Les chocs climatiques sont l'autre grand facteur à l'origine des besoins humanitaires. Le Soudan du Sud est confronté pour la quatrième année consécutive à des précipitations supérieures à la moyenne, ce qui perturbe la saison agricole et limite la production alimentaire.

Avec 200 000 personnes déjà déplacées dans l'État de l'Unité et de nouvelles inondations dans des zones qui restent gorgées d'eau depuis les inondations de l'année dernière, au moins un demi-million de personnes devraient être touchées par les inondations cette année. À Bentiu, les eaux de crue de l'année dernière se retirent lentement, limitant l'accès de la population à l'eau salubre et l'exposant à un risque élevé de contracter le choléra. Avec l'appui de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et d'autres acteurs, les humanitaires travaillent sans relâche pour s'assurer que les ressources nécessaires à la préparation soient en place avant la saison des pluies. Grâce à l'approche à l'échelle de l'ensemble du système adoptée par la Coordonnatrice des opérations humanitaires, les effets des inondations de cette année ont pu être atténués dans l'État de l'Unité.

Cependant, beaucoup reste à faire dans tout le pays et les ressources sont rares. Les mesures d'atténuation des inondations prises au fil des ans n'ont pas suffi à prévenir cette catastrophe annuelle, prévisible et évitable. Une action collective en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets s'imposera dans les années à venir.

Plus de 2 millions de personnes sont toujours déplacées, et plus de 2,3 millions de Sud-Soudanais sont des réfugiés. Pour que les Sud-Soudanais puissent rentrer chez eux, le Soudan du Sud doit s'attaquer aux problèmes qui les maintiennent dans une situation de déplacement, à savoir l'insécurité, la présence d'engins explosifs, les problèmes non réglés de logement, de terres et de propriété et l'absence de services de base. Nous devons nous préparer à ce que des camps de déplacés deviennent éventuellement des lieux d'installation permanente. Bref, des solutions durables s'imposent.

Les partenaires humanitaires sont déterminés à rester dans le pays et à apporter une aide, mais le Soudan du Sud reste un endroit dangereux pour les humanitaires. Depuis le début de l'année, quatre travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Le mois dernier, un groupe armé aurait attaqué une clinique dans le comté de Pibor et pillé les produits nutritionnels prépositionnés. De telles attaques sont inacceptables.

Le plan d'aide humanitaire de cette année a pour ambition de venir en aide à 6,8 millions de personnes. Or, nous avons aidé environ 3,1 millions de personnes, mais nous n'avons pas pu aider les personnes restantes, non pas faute de volonté, mais faute de ressources. Le plan d'aide humanitaire d'1,7 milliard de dollars n'est financé qu'à hauteur de 26 %.

Le Programme alimentaire mondial a dû redéfinir les priorités de son programme d'aide alimentaire. Il concernera désormais quelque 4,5 millions de personnes, au lieu des 6 millions initialement prévues, ce qui expose davantage de personnes à un risque accru de famine. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également dû réduire ses programmes de distribution de semences, ce qui limite la capacité des communautés de se nourrir elles-mêmes.

Lorsque notre coordonnatrice des opérations humanitaires, M^{me} Sara Nyanti, s'est rendue dans l'État de l'Unité et dans l'État du Haut-Nil, en avril dernier, des femmes lui ont fait part de leurs expériences concernant la violence fondée sur le genre, les problèmes de santé et le manque d'éducation pour leurs enfants. Des représentantes de groupes de femmes ont expliqué que tout ce qu'elles pouvaient faire, c'était « réclamer la paix, car sans paix, nous ne pourrions jamais nourrir nos enfants sans recevoir une aide ».

Elles ont poursuivi :

« Nous sommes violées, harcelées, nous n'avons aucun moyen de subsistance, aucune perspective et les filles ne peuvent pas aller à l'école. Les humanitaires font un excellent travail pour les personnes vulnérables et nous apportent ce qu'ils peuvent, mais en tant que femmes, nous avons encore tellement de besoins. Ce n'est pas la vie que nous avons choisie ».

La résilience du peuple sud-soudanais est louable, mais elle ne suffit pas à inverser la tendance. L'appui du Conseil est nécessaire. Je terminerai mon intervention par trois messages.

Premièrement, il faut, dans le cadre de l'action internationale, déployer conjointement des efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. Il faut garantir la durabilité des services de base grâce à l'appropriation nationale, et nos efforts doivent promouvoir, là où c'est possible, des solutions et un leadership à l'échelon local. Tout au long du processus, nous devons garantir la protection des civils et l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains.

Ensuite, la sécurité des travailleurs et des biens humanitaires doit être assurée. Le Gouvernement et toutes les parties au conflit doivent prendre des mesures à cet égard. L'impunité pour les attaques qui continuent d'être commises contre les travailleurs et les biens humanitaires doit cesser.

Enfin, un financement à grande échelle, souple, rapide et non préaffecté s'impose de toute urgence pour répondre aux besoins humanitaires grandissants que j'ai évoqués, y compris pour empêcher une détérioration dangereuse de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire au Soudan du Sud.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mudawi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Merekaje.

M^{me} Merekaje (*parle en anglais*) : Je suis profondément honorée et touchée d'avoir été invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité à l'occasion de cette séance consacrée à la situation dans mon cher pays. Aujourd'hui, je m'adresse au Conseil non pas en tant que Secrétaire générale du Programme d'observation et de surveillance de l'engagement démocratique au Soudan du Sud, mais en tant que militante.

Qu'il me soit permis de souligner l'importance de la présente séance, en particulier à l'heure où nous, les Sud-Soudanais, sommes confrontés à de nombreuses incertitudes et à une situation économique qui se dégrade, caractérisée par la cherté des denrées alimentaires de base, un rétrécissement de l'espace de participation citoyenne, une escalade de la violence et des violations des droits de l'homme. Néanmoins, le pays prévoit d'organiser des élections, conformément à l'accord.

Les parties ne semblent pas suffisamment résolues à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en 2018. Il faut bien être conscient que la validité de l'accord prendra fin dans quelques mois, les parties n'ayant manifestement pas réussi à mettre en œuvre les éléments essentiels d'un accord qu'elles ont négocié et signé. La grande question qui se pose est la suivante : quelle est la prochaine étape pour le peuple sud-soudanais ?

Nous devons accroître la pression et exhorter les garants de l'accord de paix à appuyer le peuple sud-soudanais dans l'élaboration d'une feuille de route concrète pour le pays lorsque l'accord ne sera plus valable.

La poursuite des violences et des violations odieuses des droits de l'homme dans le pays continue d'exacerber les traumatismes et d'engendrer l'insécurité. Le Soudan du Sud est sans doute un des endroits les plus dangereux au monde. Malheureusement, la vague imprévisible de

conflits dans le pays semble devenir une tendance qui se confirme. Alors même que nous avons encore un souvenir très vif de la violence à Tamboura/Yambio, à Kit-Gwang et dans d'autres régions du pays, un conflit similaire a refait surface à Kajo Kaji, à Nimule et dans d'autres régions du pays. Le pays est profondément fragmenté et il saigne. Après la signature de l'Accord revitalisé, l'espoir était permis pour le peuple sud-soudanais. Pourtant, les vagues sporadiques de conflits intercommunautaires et leur intensité continuent de déconcerter de nombreux acteurs. Les femmes et les filles en particulier restent confrontées à une grave menace de violence sexuelle liée aux conflits et de violence sexuelle et fondée sur le genre même en l'absence de conflit actif, y compris dans la capitale, Djouba. Les cas de viol, dont les victimes sont ensuite souvent tuées, se multiplient. S'il est important de reconnaître que des efforts sont en cours en ce qui concerne les processus et la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, d'autres processus importants, tels que l'élaboration de la Constitution, ont considérablement ralenti, et le processus de réforme de la gestion des finances publiques, dont l'annonce avait été très applaudie, semble également se heurter à de nombreux obstacles. Le pays a de profondes lacunes institutionnelles en termes de configuration et de culture institutionnelle.

Il est certain que le peuple sud-soudanais veut pouvoir choisir ses dirigeants et participer à la conception d'un programme progressiste pour le pays. Néanmoins, cela ne sera possible que si le Soudan du Sud bénéficie de l'appui technique nécessaire, premièrement pour lui permettre de renforcer les capacités des institutions et du personnel chargés d'organiser des élections crédibles ; deuxièmement, pour créer un environnement propice à l'activité de médias libres et à la participation civique, sans intimidation ou représailles ; et, troisièmement, pour renforcer le cadre juridique nécessaire. Dans l'intervalle, il ressort de mes interactions avec des Sud-Soudanais de tous horizons et d'un exercice de conception de scénarios, dont les conclusions seront publiées le 22 juin dans un rapport intitulé *Scénarios pour le Soudan du Sud à l'horizon 2025*, que la population a bien conscience que le pays connaît de graves lacunes dans plusieurs aspects de la gouvernance nationale. Cela contribue grandement aux troubles, et un pays dans l'état dans lequel se trouve le Soudan du Sud actuellement ne peut organiser des élections crédibles sans bénéficier d'un appui international suffisant. Je recommande donc fermement au Conseil de sécurité d'envisager de faire participer l'ONU à l'organisation et à la conduite des élections nationales attendues au Soudan du Sud.

Les groupes de la société civile partout dans le monde continuent d'amplifier les voix des citoyens ordinaires et des populations et communautés marginalisées. C'est un service que chacun d'entre nous a librement décidé de rendre dans l'intérêt de l'humanité. Le rôle que joue la société civile partout dans le monde contribue de diverses manières aux processus d'édification des États et des nations. Il est décourageant de voir que l'espace civique est délibérément restreint. Les groupes et organisations de la société civile ne sont pas opposés à l'État, ils remplissent au contraire les fonctions que l'État néglige. Je souhaite donc faire deux recommandations en vue d'améliorer la contribution de la société civile. Premièrement, nous devrions créer des forums réguliers au sein desquels la société civile pourra dialoguer avec les dirigeants de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) afin d'améliorer les interactions et les analyses dans le pays. Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait autoriser la MINUSS à faciliter ou à organiser un dialogue régulier avec le Gouvernement et les groupes de citoyens ou de la société civile afin de renforcer la confiance et d'appuyer une vision tournée vers l'avenir pour le pays.

Pour terminer mon propos, je tiens à remercier le Conseil de m'avoir donné l'occasion de lui présenter un exposé. J'exhorte le Conseil et tous les organes de l'ONU à investir dans les mécanismes existants pour appuyer l'action de la société civile dans le monde entier et à encourager la tenue de consultations périodiques avec les groupes de la société civile partout dans le monde, et ce, afin d'amplifier les voix des citoyens qui n'ont pas forcément la possibilité d'exprimer leurs préoccupations par l'intermédiaire des organes gouvernementaux ou des organismes humanitaires sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Merekaje de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haysom et M^{me} Mudawi des exposés détaillés qu'ils ont présentés aujourd'hui, et je

remercie le Représentant spécial du Secrétaire général d'avoir évoqué la possibilité d'une visite du Conseil à Djouba, que ma délégation envisagera. Dans l'intervalle, nous attendons avec intérêt la visite à Djouba du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015), qui doit avoir lieu d'ici la fin de l'année. Je remercie M^{me} Mudawi des messages qu'elle a adressés au Conseil et que nous examinerons sérieusement. Je tiens également à remercier et à féliciter plus particulièrement M^{me} Merekaje d'avoir présenté ses perspectives et ses recommandations extrêmement importantes au Conseil de sécurité.

Les États-Unis sont une fois de plus profondément troublés par le signalement d'un nouvel incident de violences brutales ayant touché des civils au Soudan du Sud, notamment des femmes et des filles. Nous sommes particulièrement révoltés par les terribles crimes commis plus tôt dans l'année dans le comté de Leer, dans l'État de l'Unité, où, comme nous l'avons entendu, des jeunes armés, venant des comtés de Koch et de Mayendit, qui auraient agi sur les ordres du Président du comté de Koch, Koang Biel, et du Président du comté de Mayendit, Gatluak Nyang, ont tué 72 civils, violé plus de 60 femmes et filles et agressé des travailleurs humanitaires. Nous avons appris dans une déclaration à la presse de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en date du 25 avril que certains civils avaient été brûlés vifs et que d'autres, notamment un enfant, avaient été décapités. Deux rescapées de violences sexuelles ont affirmé avoir subi de multiples viols et viols collectifs.

Fait atroce, de tels incidents de violence fondée sur le genre ne sont que trop fréquents et leur nombre continue d'augmenter au Soudan du Sud, dans un climat d'impunité. Selon de récents rapports de la MINUSS, durant le premier trimestre de cette année, le nombre de victimes de violences sexuelles a augmenté de 125 % par rapport à la même période l'année dernière. Ma délégation tient à être claire : les acteurs qui préparent, ordonnent ou commettent des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre sont passibles de sanctions de l'ONU. Les deux membres permanents, la Chine et la Russie, qui empêchent régulièrement l'inscription de nouveaux acteurs sur la Liste des sanctions, mettent en attente ou bloquent sans raison la reconduction d'experts des comités de sanctions et s'emploient généralement à limiter la capacité du Conseil à faire un usage efficace des sanctions doivent avoir conscience du coût humain de leurs actions. Conformément au droit international, nous nous associons aux orateurs qui ont appelé les

responsables et le Gouvernement sud-soudanais à traduire en justice tous les auteurs de violations et d'exactions dans l'État de l'Unité, et nous soulignons qu'il incombe au premier chef au Gouvernement sud-soudanais de garantir la protection de ses civils, notamment les femmes et les enfants. Nous savons que les soldats de la paix ont aussi un rôle crucial à jouer à cet égard, et nous félicitons M. Haysom et la MINUSS d'avoir déployé rapidement des Casques bleus. Leur intervention rapide aux niveaux local, étatique et national en vue de rétablir le calme dans l'État de l'Unité a permis de sauver des vies.

Néanmoins, comme le Représentant spécial du Secrétaire général nous l'a rappelé, une paix durable et juste ne peut exister sans progrès politique. À cet égard, les États-Unis partagent la préoccupation du Secrétaire général face à la lenteur de l'application et de la bonne exécution d'éléments critiques de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud compte tenu du temps qu'il reste avant la fin de la période de transition en février 2023. Nous appelons par ailleurs le Gouvernement sud-soudanais à appliquer pleinement l'Accord revitalisé, notamment en mettant en place les dispositions de sécurité, en menant à bien un processus inclusif d'élaboration de la constitution, en créant des institutions de transition et en leur fournissant les ressources nécessaires et, comme nous l'a expliqué la représentante de la société civile, en créant un espace civique libre et ouvert pour la tenue des élections.

Comme nous venons également de l'entendre, le Soudan du Sud est en proie à la pire crise humanitaire de son histoire, et 8,9 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Les États-Unis contribuent environ un milliard de dollars chaque année au titre d'une aide humanitaire vitale au peuple sud-soudanais. Nous nous associons aux autres orateurs pour demander instamment à la communauté internationale de continuer d'apporter son appui au peuple sud-soudanais, qui a besoin d'une aide humanitaire essentielle pour survivre. Je m'associe aux autres orateurs pour condamner fermement les attaques contre les travailleurs humanitaires qui fournissent cette aide qui permet de sauver des vies. Aucun travailleur humanitaire ne doit faire face à des menaces de violence tout simplement parce qu'il fait son travail.

Nous demandons aux autorités sud-soudanaises de garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs et des organisations humanitaires et, comme l'a indiqué M. Haysom, de réduire les obstacles administratifs à la fourniture de l'aide humanitaire au lieu d'en créer de nouveaux.

Enfin, même s'il y a eu une certaine amélioration l'année dernière, les États-Unis restent préoccupés par l'augmentation des violations de l'accord sur le statut des forces au cours de la période considérée. Je pense notamment aux obstructions continues à la liberté de mouvement de la MINUSS, à l'imposition de taxes, de frais et de restrictions injustifiés à la MINUSS et à ses sous-traitants, et à l'arrestation de deux membres du personnel de la MINUSS, en violation flagrante de la procédure d'arrestation et de détention prévue par l'accord sur le statut des forces.

Nous rappelons au Gouvernement sud-soudanais qu'il lui incombe au premier chef de garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel et des biens des Nations Unies et que toute violation de l'accord sur le statut des forces est inacceptable.

Le peuple soudanais et l'équipe de la MINUSS ont plus que jamais besoin de l'appui unifié des membres du Conseil pour avancer vers la paix, la justice et l'organisation d'élections libres et régulières.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie de leurs exposés instructifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, la Directrice des opérations par intérim du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Ghada Mudawi, et la représentante de la société civile, M^{me} Lorna Merekaje.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/468) met en exergue l'évolution positive de la situation politique et en matière de sécurité au Soudan du Sud, et cela a été confirmé par l'exposé d'aujourd'hui. Comme vient de l'expliquer en détail le Représentant spécial du Secrétaire général, l'achèvement de la formation de l'Assemblée législative nationale de transition reconstituée, le dépôt de lois importantes, y compris le projet de loi sur le processus d'élaboration de la Constitution, et l'accord sur la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité attestent de l'engagement des dirigeants en faveur de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous nous félicitons aussi du rôle joué par le Soudan pour aider les parties à parvenir à un accord sur les dispositions de sécurité.

L'accent a été de nouveau mis sur la réconciliation, avec le lancement d'un processus consultatif pour la création d'une Commission vérité, réconciliation et apaisement. Cette évolution est importante et on ne peut que s'en féliciter.

Dans les mois à venir, les autorités sud-soudanaises doivent faire de nouveaux progrès en ce qui concerne la promotion des forces, l'opérationnalisation des forces unifiées nécessaires, les lois relatives aux élections et un calendrier électoral définitif. Nous pensons qu'avec l'appui des pays de la région et de la communauté internationale, notamment l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), il est possible de faire des progrès en ce qui concerne la tenue prochaine des élections dans les mois à venir. À cet égard, nous prenons note du processus d'évaluation trilatéral Union africaine-IGAD-ONU, qui a lieu en mars.

Sur le plan économique, la situation est restée relativement stable et le produit intérieur brut devrait augmenter en 2022. Toutefois, la situation humanitaire reste préoccupante, étant donné qu'environ 8,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. La communauté internationale, notamment l'ONU, doit redoubler d'efforts pour appuyer le Gouvernement.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour fournir une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, en particulier dans les zones touchées par les inondations.

Les conditions de sécurité restent précaires dans certaines régions malgré une baisse générale du nombre d'incidents violents. Nous espérons que grâce aux efforts de médiation de la Communauté de Sant'Egidio, les groupes non-signataires et le Gouvernement pourront parvenir rapidement à un accord. Nous prenons également note du rôle que joue la MINUSS pour protéger les civils sur le site de Malakal et atténuer les conflits intercommunautaires.

Nous nous félicitons de l'amélioration de la communication entre le Gouvernement et la MINUSS. Cette évolution a une incidence positive sur la facilitation des opérations de la Mission, comme le montre la réduction du nombre de violations de l'accord sur le statut des forces. Nous prenons également note de l'approche intégrée et transversale adoptée par la Mission, notamment la mise en place de bases opérationnelles temporaires.

Nous saluons les efforts fournis par la Mission pour aider les institutions intervenant dans le domaine de l'état de droit et de la justice en appuyant les cours spéciales, les audiences foraines et l'élaboration d'un cadre pour les programmes de protection des victimes

et des témoins. La création récente du Ministère de la consolidation de la paix au Soudan du Sud contribuera à une meilleure compréhension des besoins en matière de consolidation de la paix.

L'Inde est un des principaux pays fournisseurs de contingents à la MINUSS depuis sa création, il y a 10 ans. À l'heure actuelle, près de 2 300 soldats indiens sont déployés au Soudan du Sud. Outre son mandat principal, à savoir la protection des civils et la fourniture de services médicaux, le contingent indien contribue également au développement durable et au bien-être de la population sud-soudanaise. Au fil des ans, les Casques bleus indiens ont dépassé les attentes. Ils ont notamment mené diverses activités dans le domaine du génie militaire, fourni des services de santé et organisé des camps d'éducation et de sensibilisation.

Les contributions exceptionnelles des soldats de la paix indiens sont régulièrement reconnues, notamment par l'ONU. Par exemple, tout récemment, en avril, plus de 1 100 soldats de la paix indiens servant dans l'État du Haut-Nil ont reçu des médailles de l'ONU pour leur travail exceptionnel et multiforme. Il s'agit notamment de soldates de la paix indiennes, qui ont défendu la cause de la prévention des maladies et intégré les questions de genre aux activités de maintien de la paix grâce à des campagnes de sensibilisation et de formation relative aux moyens de subsistance.

Nous pensons qu'en cette période de changement, le Soudan du Sud a besoin de l'appui inconditionnel de la communauté internationale, notamment de l'IGAD, de l'Union africaine et de l'ONU. La communauté internationale, y compris le Conseil, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux préoccupations soulevées à plusieurs reprises par le Soudan du Sud en ce qui concerne les sanctions, notamment l'embargo sur les armes et les mesures ciblées.

Pour terminer, l'Inde est pleinement consciente des défis auxquels le Soudan du Sud est confronté dans sa quête de paix et de stabilité. Elle a fourni des médicaments essentiels en 2020 et à nouveau en 2021 pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous avons fourni une aide aux personnes touchées par les inondations sous forme de céréales alimentaires et nous avons organisé un camp d'appareillage de membres artificiels à Djouba, dont bénéficieront plus de 500 personnes amputées. En outre, nous avons récemment dispensé une formation spéciale pour renforcer les capacités des diplomates du Soudan du Sud.

Pour notre part, nous continuerons de soutenir le Soudan du Sud et son peuple dans leurs efforts en faveur d'une paix durable et d'un avenir prospère.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier Nicholas Haysom et Ghada Mudawi de leurs évaluations franches de la situation. Je souhaite également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général d'avoir proposé que le Conseil effectue une visite au Soudan du Sud, et nous y serions très favorables. Je félicite et remercie l'intervenante de la société civile, M^{me} Lorna Merekaje, de ses observations. C'est un plaisir de la revoir au Conseil et nous partageons les préoccupations qu'elle a exprimées aujourd'hui.

Je tiens à saluer les progrès réalisés durant ce trimestre, en particulier l'accord récent sur la structure de commandement et de contrôle des forces unifiées nécessaires. Il s'agit d'une avancée importante dont nous nous félicitons.

Parvenir à un accord est une chose et le mettre en œuvre en est une autre. Il est donc regrettable que le calendrier pour la promotion des forces unifiées nécessaires n'ait pas été respecté. Nous attendons les mesures urgentes auxquelles le Secrétaire général a appelé pour mettre pleinement en œuvre les dispositions transitoires de sécurité. Il est impératif de maintenir l'élan imprimé par l'accord récent sur les forces unifiées, afin d'agir avec toute la célérité voulue, durant cette période de transition.

La sécurité reste une préoccupation majeure au vu de la poursuite des violences opposant les forces du Gouvernement à celles de l'opposition à travers le pays. Cela doit tous nous inciter à nous demander si les parties sont véritablement engagées en faveur du cessez-le-feu.

De même, il est essentiel et urgent de protéger les travailleurs et les biens humanitaires ; Mme Mudhawi nous l'a dit très clairement ce matin. Alors que les citoyens du pays sont actuellement confrontés à une insécurité alimentaire extrême, la moindre des choses est que les travailleurs humanitaires puissent mener leurs activités en toute sécurité.

Il est déplorable que rien qu'au cours de la période considérée, comme l'a mentionné Mme Mudhawi, quatre travailleurs humanitaires aient été tués. Les récentes attaques soulignent la nécessité d'intensifier les efforts sur ce front. Nous saluons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à cet égard, mais nous ne pouvons pas attendre de cette dernière qu'elle porte seule ce fardeau.

Nous demeurons vivement préoccupés par le rétrécissement continu de l'espace civique signalé par le Secrétaire général. Si le Gouvernement du Soudan du Sud est sérieux quant à sa volonté d'organiser des élections, alors la liberté de parole, de réunion et d'expression doit non seulement être préservée, mais activement entretenue et encouragée, dans le cadre de l'ensemble des objectifs fondamentaux fixés pour garantir un processus électoral légitime qui ne débouche pas sur la violence.

Une telle démarche donnerait les moyens d'agir aux groupes de la société civile, qui aspirent à un Soudan du Sud plus pacifique et plus inclusif, ainsi que l'a souligné M^{me} Lorna Merekaje, et contribuerait à insuffler l'espoir dont la jeunesse a tant besoin. Du point de vue de l'Irlande, l'avenir de ce jeune État se mesure davantage à l'aune de la situation des femmes et de leur participation à la vie publique, ainsi qu'au bien-être des enfants et des jeunes, qu'au flux accru d'armes qui arrivent dans le pays.

Nous sommes consternés par les graves violations des droits humains qui sont signalées, y compris contre les enfants, ainsi que par le nombre effarant de violences sexuelles liées au conflit, et nous demandons au Gouvernement du Soudan du Sud d'amener les auteurs de ces actes à en répondre, d'apporter un soutien aux personnes rescapées et de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir de futurs incidents. À cet égard, je me félicite du soutien aux victimes évoqué par le Représentant spécial du Secrétaire général dans son exposé.

Je salue le travail réalisé par la MINUSS dans un contexte difficile et je rappelle que la Mission a besoin du soutien du Gouvernement pour s'acquitter de son mandat. La récente multiplication des violations de l'accord sur le statut des forces, après un recul encourageant de ces mêmes violations, risque d'entamer une confiance difficilement établie. Nous espérons que le prochain rapport fera état d'une amélioration de la situation.

De nombreux progrès peuvent être réalisés au cours des huit derniers mois de la période de transition, et la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité est essentielle à cet égard. Les forces de sécurité ont besoin d'être dirigées, guidées, unies et motivées. La levée de l'embargo sur les armes ne palliera pas l'absence de ces principes. En outre, les organisations de femmes du Soudan du Sud, et plus particulièrement les Sud-Soudanaises qui œuvrent à la consolidation de la

paix, ont un rôle fondamental à jouer dans l'instauration d'une paix durable dans le pays et dans la gestion des crises à mesure que celles-ci éclatent. Elles doivent bénéficier du soutien du Gouvernement et être protégées des menaces et des représailles.

Comme toujours, nous demeurons disposés à apporter notre aide, mais l'initiative et la détermination doivent venir de l'intérieur. Le renforcement des capacités à lui seul ne suffira pas. Le changement exige la volonté et la ténacité nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent d'urgence pour le bien-être, la sécurité et la prospérité du pays.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je remercie M. Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général ; M^{me} Mudawi, Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ; et M^{me} Lorna Merekaje, de leurs exposés de ce matin. Je salue également la présence du Représentant permanent du Soudan du Sud à la présente séance.

Ma délégation prend acte des récents progrès enregistrés dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment la prestation de serment des membres du parlement, les progrès réalisés grâce à l'accord du 3 avril en ce qui concerne la structure de commandement et de contrôle des forces unifiées et les progrès accomplis s'agissant de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Nous saluons également la dynamique de coopération positive qui s'est établie entre les partenaires régionaux dans le cadre du processus de paix. Il est essentiel à ce stade de ne pas relâcher le rythme et de poursuivre les efforts d'accompagnement.

Cependant, l'application de l'Accord revitalisé accuse un retard important. Nous exhortons toutes les parties à avancer sur les questions en suspens, notamment dans le domaine de la sécurité, et à élaborer une feuille de route en vue de mener à bien le processus de transition. Le moment est venu de concentrer les efforts sur la population sud-soudanaise et de mettre fin aux affrontements politiques incessants. Nous insistons sur les cadres législatifs relatifs au processus d'élaboration de la Constitution et aux élections. À cet égard, le Mexique appelle une nouvelle fois au respect du quota de 35 % qui a été fixé par l'accord pour la participation des femmes dans les institutions.

Outre les questions politiques, ma délégation est préoccupée par les tensions qui subsistent au niveau infranational et qui ont provoqué des déplacements de population et une aggravation de la situation humanitaire. Nous déplorons l'accroissement considérable de la violence fondée sur le genre, y compris des violences sexuelles liées aux conflits. Les autorités sud-soudanaises ont la responsabilité de protéger les civils et de veiller à ce que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

Qui plus est, les effets néfastes des changements climatiques continuent de menacer les moyens de subsistance d'une grande majorité de la population déjà vulnérable. Il en résulte des conséquences indéniables sur le plan de l'insécurité alimentaire et du risque accru de tensions intercommunautaires. C'est pourquoi il est impératif d'intégrer les risques de sécurité liés au climat dans les efforts d'alerte rapide, de prévention, d'atténuation et de préparation.

Dans un contexte extrêmement difficile, les opérations humanitaires demeurent entravées dans diverses régions du pays, que ce soit en raison des combats, de contraintes bureaucratiques ou de restrictions aux points de contrôle qui empêchent leur bon déroulement. La tendance à la hausse observée dans les attaques délibérées contre le personnel humanitaire et les pillages de biens humanitaires suscite de vives inquiétudes. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le statut du personnel humanitaire et de ses biens.

De même, nous exhortons les autorités à garantir la protection du personnel humanitaire et à lui permettre d'accomplir son travail. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement pour qu'il revienne sur la récente décision du Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes qui exige de l'ONU et des organisations non gouvernementales qu'elles fournissent des documents supplémentaires, ce qui entrave de manière injustifiée le travail des organisations. Nous demandons à toutes les parties de garantir la sécurité et la liberté de circulation de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Pour terminer, j'appelle une fois de plus l'attention sur le problème que pose le trafic d'armes, tant pour le Soudan du Sud que pour la région. Toute révision de l'embargo sur les armes doit se fonder sur la situation sur le terrain et sur la capacité des autorités de maîtriser les flux d'armes incontrôlés. Tant que les armes seront

largement disponibles, certains acteurs privilégieront la violence au détriment du dialogue politique et continueront à représenter un risque pour les opérations humanitaires et la MINUSS elle-même.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, de son exposé. Nous avons écouté attentivement les observations de M^{me} Mudawi, Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et de M^{me} Lorna Merekaje, représentante de la société civile sud-soudanaise. Nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Akuei Bona Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'ONU, à la présente séance. Nous avons pris note du dernier rapport présenté par le Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud et les activités des Casques bleus dans le pays (S/2022/468).

La Russie appuie les efforts internationaux déployés en vue de stabiliser la situation au Soudan du Sud et d'y consolider la paix et la sécurité. L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud continue de fonctionner, et le cessez-le-feu est, dans l'ensemble, respecté. Selon nous, l'accord sur la structure de commandement des forces armées unifiées que le Président, Salva Kiir, et le Premier Vice-Président, Riek Machar, ont signé début avril constitue une contribution importante au règlement de ces questions. Il est désormais, selon nous, particulièrement important d'accélérer la mise en place des forces unifiées.

Les dispositions de l'Accord revitalisé doivent être mises en œuvre de manière progressive. Nous nous félicitons de l'attention particulière que Djouba accorde à la réconciliation nationale. Nous prenons note du fait que la mise en place du parlement de transition a été menée à bien et que cet organe a déjà entamé ses travaux sur les grands projets de loi, y compris en ce qui concerne la rédaction de la Constitution. Nous appuyons les autorités sud-soudanaises dans leur volonté d'organiser les premières élections de l'histoire de cet État en 2023. À l'instar du Secrétaire général, nous espérons que les parties sud-soudanaises ne tarderont pas à se mettre d'accord sur le calendrier des élections et à élaborer une feuille de route claire concernant la fin de la période de transition.

Les conditions de sécurité dans les régions du Soudan du Sud demeurent compliquées. Nous sommes préoccupés par les flambées de violence observées dans

les États du Haut-Nil et de l'Unité. Dans le même temps, nous constatons une baisse des affrontements intercommunautaires et la volonté d'un nombre croissant de réfugiés et de déplacés de regagner leur lieu de résidence permanente. Nous condamnons fermement toute violation de l'Accord revitalisé et les actes de violence dirigés contre les civils, y compris le personnel des organisations humanitaires qui travaillent sur le terrain au Soudan du Sud. Nous partons du principe que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a pour tâche principale de stabiliser la situation en matière de sécurité et d'aider les autorités sud-soudanaises à appliquer l'Accord revitalisé. La responsabilité de traiter les questions relatives à la protection des droits humains incombe, elle, au premier chef à Djouba.

Nous sommes convaincus que ces nouvelles réalités appellent une adaptation du régime de sanctions imposé au Soudan du Sud, notamment l'assouplissement de l'embargo sur les armes en vue de faciliter la formation du personnel militaire et de sécurité nationale sud-soudanais. Nous estimons que la simplification, par l'introduction d'un système de notification préalable, des règles concernant les livraisons de matériel militaire non létal à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix, conformément à la résolution 2633 (2022) du Conseil de sécurité du 27 mai 2022, a constitué une étape importante à cet égard. Mais cela n'est pas suffisant pour répondre aux demandes légitimes de Djouba, solidement appuyées par les voisins africains du Soudan du Sud. La communauté internationale doit s'attacher davantage à aider les autorités sud-soudanaises à appliquer l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit et à renforcer les capacités nationales afin de résoudre le problème des conflits locaux.

Pour terminer, je tiens également à saluer la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que son action contribuera à protéger les libertés et les droits fondamentaux, à promouvoir les valeurs qui y sont associées, à renforcer la législation en la matière et à fournir à la communauté internationale des données précises sur la situation des droits humains dans le pays. Je me vois contrainte de souligner ce point au vu de la déclaration du représentant des États-Unis, qui a une fois de plus fait la leçon au Soudan du Sud, qui est un État souverain comme les États-Unis. Nous ne voyons aucune raison justifiant une telle attitude de supériorité de la part des États-Unis.

Le Conseil de sécurité doit aider le jeune État du Soudan du Sud à surmonter les difficultés, notamment celles liées à la violence, et à obtenir des résultats concrets. Nous devons dès lors tenir compte de tous les aspects de la situation dans ce pays. La Russie s'en tiendra au principe selon lequel les mécanismes de l'ONU doivent agir de manière impartiale et sur la base d'informations vérifiées.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, ainsi que M^{me} Mudawi et M^{me} Merekaje de leurs exposés instructifs, et nous nous félicitons vivement de la présence du représentant du Soudan du Sud à la présente séance. Le Royaume-Uni salue la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, pour les efforts soutenus qu'ils déploient afin d'instaurer une paix durable, de protéger les civils et de faciliter la planification des élections. Aujourd'hui, je concentrerai mon attention sur la situation humanitaire et des droits humains, ainsi que sur l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud.

Comme l'a souligné le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la situation humanitaire est alarmante. On estime que 8,9 millions de personnes ont besoin d'une assistance et que près des deux tiers de la population connaissent une insécurité alimentaire à des niveaux de crise ou pire. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à limiter les entraves physiques et bureaucratiques et à honorer les obligations que lui impose l'accord de paix en autorisant un accès humanitaire sans entrave. La situation des droits humains demeure également très préoccupante, comme en témoignent les rapports effroyables qui font état de violences, d'assassinats et de violences sexuelles généralisées, ainsi que l'ont décrit nos intervenants aujourd'hui. Cela vaut également pour le comté de Leer, où plus de 25 000 civils ont été déplacés. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de traduire en justice les auteurs de ces actes.

Depuis la dernière séance du Conseil, en mars (voir S/PV.8987), le Royaume-Uni s'est joint à d'autres pays pour saluer certains progrès enregistrés récemment dans le cadre de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne la structure de commandement et de contrôle des forces unifiées. Nous jugeons aussi encourageantes l'intégration de l'accord de paix dans la Constitution de transition et la présentation d'une législation au

Parlement. Il est toutefois regrettable que les progrès demeurent trop lents et trop limités dans l'ensemble, et que des objectifs essentiels n'aient pas été atteints. Comme l'a souligné à juste titre M. Haysom, il sera extrêmement difficile de mener à bien les tâches qui restent à accomplir dans le cadre de l'accord de paix dans les délais actuels. La population sud-soudanaise attend la paix depuis déjà trop longtemps. Il est indéniable que les parties doivent faire preuve d'initiative et engager une discussion franche sur les priorités et les échéances.

À moins d'un an de la fin de la période de transition, nous encourageons le Gouvernement sud-soudanais à définir en détail les mesures concrètes qu'il doit prendre pour respecter l'Accord revitalisé, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la Constitution et la tenue des élections, ainsi que la manière dont la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la communauté internationale au sens large peuvent lui apporter leur soutien. Nous l'encourageons également à tirer pleinement parti de l'aide mise à disposition par l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous attendons avec intérêt la première réunion de la Commission de consolidation de la paix consacrée au Soudan du Sud, qui aura lieu dans un avenir proche.

Pour terminer, le Royaume-Uni appelle une nouvelle fois les dirigeants sud-soudanais à montrer au monde qu'ils ont conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouve leur population, à prendre leurs responsabilités et à agir en partenariat avec la communauté des donateurs et l'ONU afin de remédier à la crise.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs contributions et d'avoir fourni au Conseil un bilan plus que nécessaire de la situation actuelle au Soudan du Sud. Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Merekaje de ses recommandations concrètes et constructives.

À huit mois de la fin de la période de transition, la population sud-soudanaise est en droit d'attendre un changement fondamental dans l'approche adoptée par les parties à l'égard de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Elle a besoin de dirigeants qui fassent preuve d'initiative sur le plan national, en actes comme en paroles. La concrétisation de trois priorités immédiates démontrerait la volonté politique et l'attachement des parties à appliquer pleinement l'Accord revitalisé.

Premièrement, les forces unifiées nécessaires doivent être promues et déployées, et des ressources suffisantes doivent être allouées à leurs opérations. C'est indispensable pour stabiliser le pays et briser l'engrenage des violences infranationales et intercommunautaires. Comme nous l'avons vu dans le Jongleï, y compris à nouveau ce printemps, les groupes armés s'affrontent depuis des années dans une succession d'actes de représailles. La présence des forces unifiées nécessaires pourrait contribuer à réduire les tensions entre ces groupes en comblant l'absence actuelle de forces nationales.

Deuxièmement, le Gouvernement promet depuis longtemps une feuille de route claire pour la fin de la période de transition, avec pour objectif la mise en place d'un processus d'élaboration de la constitution inclusif et la tenue d'élections libres et régulières. Le processus d'établissement de cette feuille de route doit être élargi et inclusif pour déboucher sur un résultat réaliste mais néanmoins ambitieux, et il doit débiter dès maintenant. Le Soudan du Sud ne peut se permettre de perdre davantage de temps.

Troisièmement, le Gouvernement doit allouer sans tarder les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de paix, en particulier en ce qui concerne les dispositions de sécurité, qui sont essentielles pour avancer dans le processus constitutionnel et la tenue d'élections. Invoquer le manque de ressources pour justifier la lenteur de la mise en œuvre de l'accord de paix n'est pas convaincant. Le Soudan du Sud voit ses revenus pétroliers augmenter. Éliminer les possibilités de corruption et renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité permettra au Gouvernement de donner davantage la priorité à la mise en œuvre de l'accord de paix.

La lenteur de cette mise en œuvre n'a fait qu'empirer la situation humanitaire au Soudan du Sud. Les acteurs humanitaires travaillent sans relâche pour s'acquitter de leur mission, mais il n'est pas tenable de compter sur eux pour fournir pratiquement tous les services de base. Onze ans après l'indépendance, il y a encore vraiment besoin d'un engagement et d'un investissement accrus de la part du Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes de la crise humanitaire prolongée. Il faudra également de meilleures capacités au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de l'équipe de pays des Nations Unies afin de coordonner les efforts déployés sur les trois volets que sont l'action humanitaire, le développement et la paix.

Nous condamnons les meurtres de travailleurs humanitaires et les pillages et la destruction de l'aide humanitaire comme il s'en produit souvent. Les signaux politiques négatifs du Gouvernement à l'égard des organisations non gouvernementales ont des répercussions jusqu'à la base où ils se manifestent sous la forme des efforts déployés par les responsables locaux pour entraver des opérations critiques. Nous félicitons la MINUSS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur position dictée par les principes sur ces questions, et nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et de l'Accord revitalisé.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les niveaux rapportés de violence sexuelle liée au conflit. Nous exhortons le Gouvernement à enquêter sur les allégations et à demander des comptes aux auteurs. Nous soulignons aussi qu'il importe que les personnes rescapées aient accès à une prise en charge complète.

Nous prenons acte des efforts engagés par le Gouvernement afin d'établir la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et nous soulignons la nécessité qui demeure de mettre en place le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et l'Autorité d'indemnisation et de réparation. La protection des civils, la lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains sont des éléments essentiels pour améliorer la confiance entre la population et les autorités, ainsi que pour bâtir une paix durable, et garantiront également l'espace politique et la liberté nécessaires pour des élections libres, régulières et crédibles.

Pour terminer, la Norvège appelle le Gouvernement à fournir une feuille de route claire pour la fin de la période de transition et à faire preuve d'implication et de leadership, notamment en investissant plus de recettes pétrolières dans la mise en œuvre de la paix, la fourniture de services et le développement à long terme.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M. Nicholas Haysom, M^{me} Ghada Mudawi et M^{me} Lorna Merekaje de leurs exposés. Par ailleurs, je souhaite à la délégation sud-soudanaise la bienvenue à la présente séance.

Le Brésil profite de l'occasion pour remercier les femmes et les hommes de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) de leur service vaillant. Je remercie également les pays fournisseurs de contingents

et de personnel de police et les experts civils qui font partie de la MINUSS, de même que l'équipe de pays des Nations Unies, de leurs efforts qui ne faiblissent pas. J'aborderai trois questions.

Premièrement, en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par la hausse de la violence liée au bétail dans les États de l'Équatoria-Oriental, de l'Unité et de Jonglei. D'un côté, nous déplorons les nombreuses pertes civiles causées par ces attaques et raids persistants. De l'autre, nous notons et saluons les efforts déployés par la MINUSS pour répartir son personnel dans tout le Soudan du Sud et accroître sa mobilité, servant ainsi mieux son objectif primordial de protection des civils.

Deuxièmement, pour ce qui a trait à la situation humanitaire, les niveaux actuels d'insécurité alimentaire et de déplacement au Soudan du Sud sont ce qui nous inquiète avant tout. C'est la raison pour laquelle nous rendons hommage au travail essentiel qu'accomplissent les organismes humanitaires. En plus de dire une nouvelle fois combien le plan d'aide humanitaire pour 2022 est crucial, nous soulignons qu'il est indispensable d'améliorer l'accès humanitaire afin de répondre aux besoins urgents de millions de Sud-Soudanais.

Troisièmement, en ce qui concerne le processus de paix, nous nous félicitons à la fois de l'accord sur la structure de commandement des forces unifiées nécessaires et de la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée. De même, nous saluons tout particulièrement les mesures institutionnelles adoptées pour établir la Commission vérité, réconciliation et apaisement.

Comme le Secrétaire général le recommande dans son dernier rapport en date (S/2022/468), le Soudan du Sud devrait faire de la bonne mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud son outil le plus puissant pour atténuer la violence intercommunautaire persistante. À cet égard, nous apprécions pleinement le ferme appui fourni par l'Union africaine et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et ses membres.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, et M^{me} Ghada Mudawi de leurs exposés complets. Nous avons aussi écouté attentivement l'exposé de M^{me} Lorna Merekaje. Je salue la participation du représentant du Soudan du Sud à la séance d'aujourd'hui.

S'agissant des récents faits nouveaux positifs au Soudan du Sud, nous estimons qu'ils contribuent à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés à cette fin, y compris la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, l'introduction d'une loi sur le processus d'élaboration de la constitution et le lancement d'un processus consultatif pour l'établissement de la Commission vérité, réconciliation et apaisement.

Nous estimons également que la signature, en avril, d'un accord sur des dispositions transitoires de sécurité, facilitée par la République du Soudan, est un pas important pour la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Nous exhortons le Soudan du Sud à continuer de faire fond sur ces avancées afin de parvenir à la sécurité et à la prospérité souhaitées.

Nous soulignons qu'il importe de veiller à la participation pleine, véritable et égale des femmes dans toutes les phases de la consolidation de la paix. Il importe également de maintenir la coopération avec les organisations régionales et internationales, telles que l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ONU. Cette coopération pourrait être facilitée par des efforts comme le processus d'évaluation tripartite pour déterminer les besoins du Soudan du Sud concernant les élections et le processus d'élaboration de la constitution. Nous sommes sensibles aussi à la médiation de la Communauté de Sant'Egidio, qui a pour but d'aider le Soudan du Sud à progresser vers la stabilité.

La situation en matière de sécurité est inquiétante et il faut redoubler d'efforts pour remédier aux problèmes actuels, en particulier la hausse marquée de la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment en avançant dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint pour les forces armées sur la violence sexuelle liée au conflit au Soudan du Sud.

Il est également nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la violence, y compris les conséquences des changements climatiques, qui accroissent encore la concurrence autour des ressources naturelles, aggravent la violence intercommunautaire et exacerbent des conditions humanitaires et de sécurité déjà fragiles. Cette question devrait être une priorité alors qu'approche la saison des pluies, qui s'accompagne souvent d'inondations au Soudan du Sud. Nous remercions la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) de ses efforts pour apporter l'appui requis afin d'atténuer l'incidence des inondations.

Nous attendons également avec intérêt l'évaluation que la Mission doit faire des risques liés aux changements climatiques, en application de la résolution 2625 (2022) et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud, car le fait de dresser un tableau plus clair des risques environnementaux permettra de les prévenir plus efficacement.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le Soudan du Sud est toujours le théâtre d'une crise humanitaire qui va s'aggravant. Plus des deux tiers de la population du pays ont un besoin urgent d'aide humanitaire, et la situation est encore exacerbée par la crise alimentaire mondiale. D'après le Programme alimentaire mondial, l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud a atteint son plus haut niveau depuis 2011.

La communauté internationale doit rehausser sa coopération afin de répondre aux besoins humanitaires du peuple sud-soudanais. À cet égard, je note l'annonce par la Banque mondiale d'une subvention de 70 millions de dollars pour financer les programmes d'autonomisation sociale et économique des femmes et des filles du Soudan du Sud, y compris les rescapées de la violence fondée sur le genre. De tels efforts sont essentiels pour bâtir des communautés stables et prospères.

Nous accueillons aussi avec satisfaction les efforts déployés par la MINUSS pour faciliter l'acheminement des secours à ceux qui en ont besoin et assurer la protection des travailleurs humanitaires, car nous sommes préoccupés par les attaques dont ils font l'objet.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur détermination à soutenir tous les efforts en faveur de l'instauration de l'unité, de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et le Ghana.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport complet (S/2022/468). Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, de ses observations très éclairantes sur la situation au Soudan du Sud.

Les membres africains du Conseil se félicitent en outre des exposés présentés par M^{me} Ghada Mudawi, Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication au Bureau de la coordination

des affaires humanitaires, et par M^{me} Lorna Merekaje, originaire du Soudan du Sud. Nous saluons par ailleurs la participation à la présente séance de notre frère, le Représentant permanent du Soudan du Sud.

La déclaration des membres africains du Conseil sur ce point de l'ordre du jour portera sur trois questions : la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud. Je terminerai ensuite en appelant l'attention des membres du Conseil sur quelques éléments importants.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation politique au Soudan du Sud, les membres africains du Conseil saluent les efforts et les réalisations du Gouvernement sud-soudanais dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment la mise en œuvre de la première phase du processus de formation des forces unifiées nécessaires, avec près de 50 000 participants, l'accord sur la structure de commandement et de contrôle de l'armée, l'ouverture de couloirs humanitaires, qui a facilité le retour volontaire et progressif d'environ un demi-million de réfugiés et de personnes déplacées, ou encore l'élaboration d'un plan d'action pour la tenue de consultations publiques sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement.

Les membres africains du Conseil tiennent également à saluer la récente visite du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, du 1^{er} au 4 juin. Cette visite a abouti à des discussions ouvertes avec la présidence, les autorités législatives, les partis politiques, la Commission électorale nationale, la Commission nationale de révision constitutionnelle, les communautés diplomatiques africaine et internationale, l'ONU, l'Union européenne, la troïka, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège, et la société civile. Pour les membres africains du Conseil, cette visite a été importante car elle a permis de préparer le terrain pour que le Soudan du Sud consolide la paix et la démocratie, grâce aux discussions ouvertes qui ont mis en évidence les succès de l'Accord revitalisé et les obstacles auxquels il se heurte.

Nous continuons d'exhorter toutes les parties à rester attachées à l'Accord revitalisé et félicitons le Président Salva Kiir Mayardit et le Premier Vice-Président Riek Machar de réaffirmer avec constance leur position selon laquelle le pays ne sombrera pas de nouveau dans le conflit. Nous appelons toutes les autres parties qui n'ont pas signé l'Accord à démontrer leur attachement à la paix, et nous renouvelons notre appel

aux parties pour qu'elles reprennent de toute urgence les pourparlers de paix sous la houlette de la Communauté de Sant'Egidio.

Les membres africains du Conseil attirent l'attention du Conseil sur les défis auxquels est confrontée la réalisation des derniers objectifs de l'accord de paix, en particulier pendant les quelques mois restants de la transition. Nous appelons le Gouvernement et tous les dirigeants politiques à placer l'intérêt général de la population sud-soudanaise au cœur de leurs discussions et de leurs décisions. Nous exhortons les parties à tenir un dialogue inclusif et à dégager un consensus sur une feuille de route pour la fin de la période de transition, y compris la tenue d'élections. Étant donné que son économie a été fragilisée par les inondations prolongées et les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Soudan du Sud aura besoin d'un soutien financier international afin de pouvoir mettre en œuvre les dispositions de l'Accord.

Nous demandons à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à l'ONU et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris les pays de la troïka, la Chine et le Forum des partenaires de l'IGAD, de ne pas relâcher leurs efforts et de continuer d'apporter l'aide nécessaire, tout en appuyant les activités des mécanismes de surveillance de la mise en œuvre. Nous encourageons les parties à progresser sur les points qui accusent un retard.

S'agissant des conditions de sécurité au Soudan du Sud, les membres africains du Conseil notent avec inquiétude la recrudescence des violences intercommunautaires. Nous appelons toutes les parties à ces conflits à cesser toute action susceptible de porter atteinte à la paix. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais et les dirigeants à tous les niveaux à mettre en place des mesures pour régler ces conflits intercommunautaires, notamment par la voie de dialogues de paix, afin de remédier aux griefs entre les communautés.

Nous félicitons la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) du rôle qu'elle joue dans la protection des civils et d'avoir engagé des dialogues clefs avec des responsables à Jonglei, dans la Zone administrative du Grand Pibor et à Djouba, notamment en facilitant la visite d'une délégation d'influents dirigeants dinka bor établis à Djouba, qui se sont rendus à Gadiang, dans l'État de Jonglei, du 25 au 28 mars. Nous estimons que de telles rencontres contribuent à renforcer la confiance entre les communautés au niveau local, ce qui est vital pour le processus de paix.

Pour ce qui est de la situation humanitaire au Soudan du Sud, les membres africains du Conseil se disent très préoccupés par la décision du Programme alimentaire mondial (PAM) de suspendre partiellement l'aide alimentaire au Soudan du Sud en raison d'un déficit de financement. Du fait de cette suspension de l'aide alimentaire, un tiers des 6,2 millions de personnes qui devaient recevoir une aide alimentaire cette année au Soudan du Sud en seront privées. Par ailleurs, les changements climatiques exacerbent la situation humanitaire, le Soudan du Sud étant confronté à de graves inondations et à des sécheresses localisées qui, conjuguées aux répercussions des conflits, ont plongé une grande partie de la population dans l'insécurité alimentaire.

La Directrice par intérim du PAM au Soudan du Sud, Adeyinka Badejo-Sanogo, a résumé ainsi la situation au Soudan du Sud :

« Le Soudan du Sud n'a jamais autant souffert de la faim depuis son indépendance. Nous sommes déjà en crise, mais nous essayons d'éviter que la situation devienne plus explosive encore ».

La communauté internationale ne doit pas tolérer que cette jeune nation se retrouve dans une situation explosive susceptible de détruire ses fondements. En conséquence, les membres africains du Conseil invitent tous les pays à prêter main-forte au peuple sud-soudanais pour surmonter cette crise humanitaire en finançant dûment son appel à l'aide humanitaire.

Outre la fourniture immédiate d'une aide alimentaire, il importe que la communauté internationale augmente l'aide au développement qu'elle accorde au pays. Les réformes indispensables pour diversifier l'économie du pays, promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire et renforcer les infrastructures nécessiteront un soutien international important. Nous exhortons en outre le Soudan du Sud à saisir cette occasion pour nouer le dialogue avec la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, les membres africains du Conseil voudraient porter les trois points suivants à l'attention des membres du Conseil et des autres États Membres.

Premièrement, si nous voulons permettre au Gouvernement de mener à bien la formation des forces unifiées nécessaires, il faut que la communauté internationale fournisse l'assistance financière et technique requise pour leur donner les moyens de mieux protéger les civils.

Deuxièmement, nous demandons instamment au Représentant spécial du Secrétaire général, à l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, au Chef de la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud et au Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée de continuer d'offrir leurs bons offices afin d'encourager les parties à élaborer une feuille de route mutuellement acceptable en vue des prochaines élections.

Troisièmement, étant donné que certains de ces conflits prennent naissance au niveau local, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, le Chef de la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud et le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée doivent poursuivre leurs efforts pour collaborer avec les autorités sud-soudanaises et toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les organisations de femmes, afin de remédier à la montée de la violence intercommunautaire.

Enfin, nous nous associons au Secrétaire général pour exprimer notre profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, ainsi qu'au personnel civil et en tenue de la MINUSS, qui continuent d'œuvrer sans relâche à l'instauration de la paix au Soudan du Sud.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, et M^{me} Ghada Mudawi, Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous saluons la présence du représentant du Soudan du Sud à la séance d'aujourd'hui. J'ai écouté attentivement la déclaration de M^{me} Lorna Merekaje. Nous sommes heureux de constater que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue de progresser.

Le 3 avril, les parties sud-soudanaises ont conclu un accord sur les dispositions transitoires de sécurité. Le Président Kiir Mayardit a mis en place la structure de commandement des forces unifiées nécessaires. Le Soudan du Sud a également achevé la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, lancé le processus de création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement et présenté officiellement le projet de loi sur le processus constitutionnel. La Chine se félicite de ces avancées notables et salue les efforts

de médiation déployés par l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays concernés de la région, en particulier le Soudan.

La période de transition au Soudan du Sud prendra fin l'année prochaine. Nous espérons que toutes les parties sud-soudanaises maintiendront la dynamique positive actuelle et progresseront à un rythme régulier et de façon ordonnée pour atteindre les objectifs fixés pour la structure politique de transition, les dispositions de sécurité et les réformes économiques.

En ce qui concerne les problèmes particuliers auxquels le pays est confronté dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, la communauté internationale doit continuer à faire preuve de la patience nécessaire et aider le pays à surmonter les difficultés pratiques au lieu de continuer à exercer une pression excessive, à critiquer et à imposer des sanctions.

Il convient de souligner que les élections sont certes un élément important de la transition politique, mais qu'elles ne peuvent régler tous les problèmes. Pour cela, la clef est que toutes les parties sud-soudanaises se réconcilient et parviennent à un consensus sur les divers programmes visant à faire progresser la transition politique dans le cadre d'un effort concerté qui favorise la stabilité et le développement du pays.

Ces derniers temps, globalement, la situation en matière de sécurité est restée stable au Soudan du Sud a été, même si des affrontements intercommunautaires et entre factions se produisent de temps à autre, ce qui requiert une approche intégrée et spécialement adaptée. Il convient d'accélérer la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité et la formation des forces unifiées nécessaires. À cet égard, la communauté internationale doit fournir un appui financier et matériel suffisant. Le Conseil doit répondre à l'appel de l'Union africaine en levant dès que possible l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud.

Les États-Unis ne cessent d'imposer des sanctions unilatérales à divers pays, causant ainsi un grave préjudice à leurs populations. Les sanctions ne doivent pas être instrumentalisées à des fins politiques. Il faut renoncer au deux poids, deux mesures. De plus en plus de membres du Conseil n'appuient pas le régime actuel de sanctions imposé au Soudan du Sud.

Les conflits intercommunautaires au Soudan du Sud sont anciens et doivent être traités par divers moyens, tels que la prévention, la médiation, le dialogue

et le développement. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/468) souligne que les rivalités autour des ressources sont la cause principale de ces conflits. La communauté internationale doit aider le Soudan du Sud à développer son économie, à améliorer les moyens de subsistance de la population et à éliminer les causes profondes des conflits.

Les réformes économiques engagées au Soudan du Sud ont donné certains résultats. La situation macro-économique du pays reste relativement stable. Cela dit, le déficit en termes de ressources humanitaires demeure important, et l'insécurité alimentaire, qui reste aiguë, devrait toucher 7,7 millions de Sud-Soudanais cette année.

Nous appelons la communauté internationale à maintenir et à accroître son aide au Soudan du Sud, ainsi qu'à maintenir et à augmenter ses contributions aux organismes humanitaires et de développement des Nations Unies. Dans le même temps, la communauté internationale doit s'attacher tout particulièrement à aider le Soudan du Sud à renforcer son développement et ses capacités, à respecter pleinement ses prérogatives dans le domaine économique, à libérer son potentiel dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures et dans d'autres secteurs et à aider le peuple sud-soudanais à devenir rapidement autonome.

La Chine est toujours aux côtés du peuple sud-soudanais. Un certain nombre de grands projets d'aide mis en œuvre par la Chine, tels que le pont de la Rivière-Jour à Wau, l'hôpital universitaire de Djouba et les installations de radiodiffusion et de télédiffusion, sont en cours ou ont été achevés les uns après les autres. Par ailleurs, la Chine a fourni une aide alimentaire d'urgence au Soudan du Sud et lui a envoyé des équipes d'experts médicaux ainsi que des fournitures et du matériel anti-pandémiques, et elle a collaboré avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans l'État de l'Équatoria-Oriental sur des projets pilotes visant à renforcer les capacités des jeunes et des femmes en matière d'agriculture écologique, aidant ainsi le Soudan du Sud à se relever économiquement et à améliorer les moyens de subsistance de sa population.

La MINUSS s'est énormément investie pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et protéger les civils. La Chine encourage la MINUSS et le Gouvernement sud-soudanais à renforcer leur coordination et leur communication, et appelle à harmoniser le mandat de la Mission avec les stratégies et priorités nationales du Soudan du Sud, afin de créer une synergie.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la MINUSS constituent le socle de la bonne exécution du mandat de la Mission. Toutes les parties concernées doivent prendre des mesures concrètes pour contribuer à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix ainsi qu'à l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour M. Nicholas Haysom, M^{me} Ghada Mudawi et M^{me} Lorna Merekaje pour leurs interventions. Je salue également la présence du représentant du Soudan du Sud aujourd'hui avec nous.

J'insisterai sur trois points, sur lesquels tous mes collègues sont déjà intervenus, donc je vais essayer d'être brève.

Premièrement, nous saluons, nous aussi, l'accord du 3 avril sur le commandement unifié des forces armées. Nous relevons également le rôle positif joué par le Soudan pour parvenir à cet accord, et nous appelons les autorités sud-soudanaises à allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, l'ensemble du processus de paix dépend des arrangements sécuritaires, en particulier la tenue des élections, et la révision de l'embargo sur les armes en dépend également.

Deuxièmement, nous appelons l'ensemble des parties à s'accorder sur la date des élections et à débiter sans tarder leur préparation. Nous saluons la mise en place d'une équipe d'assistance électorale, comme demandé par le Conseil de sécurité. Cette équipe ne peut bien évidemment intervenir qu'en soutien au processus, et il revient aux parties de s'accorder sur la date et les étapes à venir. À cet égard, nous regrettons l'absence d'avancées dans l'adoption du cadre constitutionnel et juridique des élections et dans la mise en place de la Commission électorale nationale. Un cadre juridique est également indispensable pour autoriser les partis politiques. Enfin, il appartient aux autorités de créer les conditions propices en garantissant le respect des libertés fondamentales.

Troisièmement, les autorités doivent protéger les civils et les travailleurs humanitaires. Les violences se poursuivent à un niveau alarmant, affectant notamment les femmes et les enfants. Elles résultent, trop souvent, de rivalités locales entre les communautés, qui sont trop souvent attisées par des dynamiques politiques nationales. Nous condamnons en particulier les violences commises dans le comté de Leer, en avril dernier, avec des atrocités attribuables aux forces de

sécurité elles-mêmes. L'ensemble des responsables doivent être traduits en justice, et le Conseil de sécurité doit adopter les sanctions qui s'imposent.

Nous sommes préoccupés par la hausse des entraves à la liberté de mouvement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et nous appelons les autorités sud-soudanaises à davantage de coopération.

Pour finir, face à l'urgence, l'Union européenne a augmenté son assistance humanitaire au Soudan du Sud, assistance qui est passée de 42 à 72 millions d'euros en 2022. Notre appui va se poursuivre. En même temps, les autorités doivent faire davantage pour protéger les travailleurs humanitaires. Nous condamnons, à cet égard, les attaques contre les travailleurs humanitaires et le harcèlement administratif à l'encontre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, alors que les besoins humanitaires sont plus importants que jamais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, et M^{me} Ghada Mudawi d'avoir informé le Conseil de sécurité de la situation au Soudan du Sud. Je remercie tout particulièrement M^{me} Lorna Merekaje de ses observations éclairantes et des recommandations claires qu'elle a formulées aujourd'hui sur la manière d'avancer dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud et sur la manière de contribuer au renforcement de la société civile.

Nous saluons également la participation du représentant du Soudan du Sud à la présente séance.

J'axerai mon intervention sur quatre points.

Premièrement, nous demeurons profondément préoccupés par la gravité de la situation en matière de droits de l'homme et de sécurité au Soudan du Sud. L'accroissement considérable de la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/468), est particulièrement choquant. L'impunité est la norme, alors que le pays et son peuple ont besoin de l'inverse, à savoir une justice et une application du principe de responsabilité renforcées et efficaces. Ils ont besoin qu'il soit fait montre d'une réelle volonté politique et d'une détermination véritable à aller de l'avant.

Aussi appelons-nous tous les dirigeants, les acteurs politiques et les commandants à faire de la lutte contre la violence sexuelle une priorité.

Deuxièmement, la population sud-soudanaise continue de souffrir d'une grave insécurité alimentaire, ainsi que de la faim, de la violence, des déplacements et de l'absence de perspectives, comme nous l'a également dit M^{me} Mudawi. Les changements climatiques et leurs effets ont de graves répercussions sur le Soudan du Sud. Renforcer la résilience sera essentiel pour améliorer la situation à l'avenir. Dans le même temps, la situation humanitaire est exacerbée par la violence et la crise alimentaire mondiale.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation des attaques contre les travailleurs humanitaires et leurs biens, notamment le décès de quatre travailleurs humanitaires cette année et le pillage de centaines de tonnes d'aliments et de fournitures essentielles.

Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais et tous les autres acteurs et dirigeants à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes dans le besoin. Nous regrettons le fait que le Gouvernement crée des obstacles bureaucratiques et pose toujours plus de conditions pour que les acteurs humanitaires puissent faire leur travail. Cela doit cesser immédiatement.

Troisièmement, nous saluons le travail qu'accomplit la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et nous demandons instamment au Gouvernement de garantir la liberté de circulation de la Mission pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous appelons également le Gouvernement à respecter pleinement l'accord sur le statut des forces.

Quatrièmement, en dépit de certaines avancées, globalement, l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud demeure lente. Le rapport du Secrétaire général sur les objectifs de référence avait mis en lumière la faiblesse des progrès, et le Groupe d'experts les a résumés dans des termes clairs et sans complaisance.

Nous demeurons préoccupés par le retard pris dans l'application de l'accord, la persistance de la violence intercommunautaire, le niveau élevé de violence sexuelle et la crise économique et humanitaire. Nous appelons toutes les parties à accélérer l'application de l'accord, en particulier en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité et compte tenu de la fin de la période de transition, en février 2023.

Pour terminer, il est difficile d'envisager une sortie de l'impasse politique. Nous appelons donc tous les acteurs à redoubler de volonté politique et à fixer une date pour les élections, en gardant à l'esprit que l'ONU est prête à fournir l'appui nécessaire au processus si le Gouvernement la sollicite. Nous appuyons fermement les efforts régionaux et ceux que déploient l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour trouver un moyen d'aller de l'avant et de restaurer la paix au Soudan du Sud.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

J'appelle de nouveau l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) :
Je vais faire une très courte déclaration.

Premièrement, je vous présente mes félicitations, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre délégation pour votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à saluer le Représentant spécial du Secrétaire général, Nicholas Haysom – le professeur Haysom, comme nous l'appelons au Soudan du Sud ; M^{me} Ghada Mudawi ; et notre sœur Lorna Merekaje, et à les remercier de leurs exposés. Je remercie aussi les membres du Conseil pour les aimables paroles de bienvenue qu'ils ont adressées à ma délégation.

Nous prenons acte du rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2022/468). Dans huit mois, la période de transition et l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud arriveront à expiration.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'aucune partie ne doit prendre de décision unilatérale qui pourrait compromettre la stabilité future du Soudan du Sud à la fin de la période de transition. Cet appel à ne pas prendre de décision unilatérale doit également s'appliquer à la communauté internationale. Nous espérons que les huit prochains mois seront mis à profit pour tenir des consultations étroites entre toutes les parties à l'accord, y compris la communauté

internationale. À cet égard, si le Conseil le décide, le Soudan du Sud l'accueillera volontiers à Djouba et dans d'autres endroits, comme l'y a invité le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom.

Il y a deux semaines, une liste comportant les noms de hauts responsables et de ressortissants sud-soudanais, qui aurait été élaborée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, a été publiée sur les médias sociaux. La nouvelle de la publication de cette liste a suscité une certaine préoccupation au Soudan du Sud. Mais plusieurs membres du Comité des sanctions

ainsi que de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud nous ont assuré que cette liste était fautive, et nous les en remercions. Nous sommes soulagés qu'il se soit agi d'une fautive information et que le Conseil n'envisage pas sérieusement une telle liste à ce stade.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 11 h 45.